

*Communiqué de presse, le 15 décembre 2023*

## **Signature d'une convention de partenariat entre le ministère de la Santé et de la prévention et le groupe Caisse des Dépôts sur le développement du numérique en santé**

**Le 14 décembre 2023 s'est tenu le 10<sup>ème</sup> Conseil du Numérique en Santé, à cette occasion Aurélien Rousseau, Ministre de la Santé et de la prévention, et Eric Lombard, Directeur général du groupe Caisse des Dépôts ont signé une convention de partenariat visant à intensifier et rendre plus visibles et lisibles leurs collaborations sur le numérique en santé.**

Par cette convention, le ministère de la santé et de la prévention et le groupe Caisse des Dépôts s'engagent dans une recherche de synergies sur le numérique en santé.



*Copyright : Ministères sociaux/ DICOM / Cédric bufkens / Sipa*

Le groupe CDC souhaite en particulier renforcer son implication dans le développement et le déploiement de solutions numériques en santé, en conformité avec les priorités définies par la feuille de route du numérique en santé. Il est notamment question de :

- **L'engagement commun** du ministère et du groupe Caisse des Dépôts en faveur de Mon Espace Santé. Ceci à travers l'accompagnement de la communauté SENS CDC<sup>1</sup> à la démarche de référencement dans le catalogue de service Mon Espace Santé avec échange de données informatisées ; à travers également le dispositif des conseillers numériques pour favoriser l'appropriation de Mon Espace Santé dans les territoires ;

<sup>1</sup> Communauté SENS CDC : Communauté dédiée aux Solutions des Entreprises du Numérique en Santé du groupe CDC <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/annuaire-des-participations-du-groupe-en-sante-numerique>

- **Le financement** d'expérimentations dans le numérique en santé et l'accompagnement au déploiement territorial des solutions ;
- **La prise en compte** par la Caisse des Dépôts en tant qu'investisseur, **du cadre des référentiels du numérique en santé** dans l'analyse des entreprises de la e-santé candidates à ses financements ;
- **Des interventions** portées par la Caisse des Dépôts et BPI France au titre de France 2030, notamment pour favoriser l'émergence de tiers lieux d'expérimentation en santé et le déploiement d'entrepôts de données de santé ;
- De la démarche portée par BPI France avec Parisanté campus pour **favoriser le développement de solutions numériques sur le champ de la prévention.**

Enfin, un comité des partenaires publics sur le numérique en santé est créé pour favoriser le déploiement de nouveaux projets entre le groupe CDC et la Délégation au numérique en santé ainsi que des invités partenaires publics du numérique en santé (DGOS, CNAM, DGE...).

---

### À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

#### Contact presse

##### Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts : Malek Prat – [service.presse@caissedesdepots.fr](mailto:service.presse@caissedesdepots.fr) – 06 71 43 46 38

### À propos de la Délégation au Numérique en Santé

La Délégation au Numérique en Santé (DNS) du ministère de la Santé et de la Prévention définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique en santé. Elle pilote sa mise en œuvre opérationnelle, dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe, essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La DNS est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique développée par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur et espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.

#### Contact presse

DNS – Marion Février : 06 08 77 61 02 / [marion.fevrier@sante.gouv.fr](mailto:marion.fevrier@sante.gouv.fr)

Havas – Mélyny Mandikian : 07 88 08 73 06 / [melany.mandikian@havas.com](mailto:melany.mandikian@havas.com)